

Mutilés du travail

1921 : création de la Fédération

Les 15 et 16 octobre 1921, la Fédération des mutilés du travail est officiellement créée. Première victoire : la majoration des rentes.

NOTRE Fédération n'a qu'un but : défendre les intérêts de tous les travailleurs victimes d'un accident du travail, s'exclame un appel du groupement de la Seine paru dans la presse en février 1923. Ceux qui ne rejoignent pas cette organisation sont ou des inconscients ou des traîtres à leurs intérêts et à ceux de leurs frères de misère ». Tel est l'état d'esprit dans lequel la Fédération des mutilés du travail naît quelque temps auparavant, au congrès constitutif de Saint-Étienne des 15 et 16 octobre 1921. Henri Christine en est le premier secrétaire général. Son siège est fixé à Marseille. Baptiste Marcet y présente un projet de revendication pour modifier sans tarder la loi de 1898. La première action porte surtout sur la majoration des rentes (non revalorisées depuis 23 ans !). Pour faire fléchir les sénateurs, une première manifestation est organisée en mai 1922 à Lyon. Suivie d'une première victoire pour la Fédération. Elle obtient une majoration pour les rentes versées à ceux qui sont mutilés au-delà de 50 %. En 1922, Rémy Raffin succède à Henri Christine, au congrès de Paris. Raffin, mineur de la Motte d'Aveillans (Isère) est un grand mutilé qui a perdu l'usage de ses jambes, et dont la franchise, la loyauté, la sincérité et la bonté ont touché ses compagnons de lutte. Il passe la main en 1925, au congrès du Havre, à Baptiste Marcet, qui avait déjà en charge le secrétariat juridique. Marcet restera à la tête de la Fédération durant 38 ans. Les mutilés du travail installent leur siège à Saint-Étienne, fief de Marcet. Entre-temps, le premier numéro du « Mutilé du travail », ancêtre d'« À part entière », a vu le jour en janvier 1923.

Dettes de la Nation

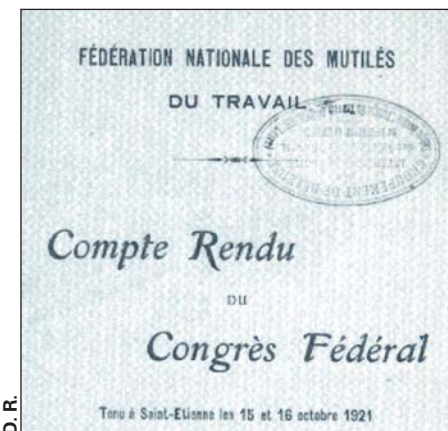
Comme le souligne l'historien, Damien de Blic, la Fédération, sous ses appellations diverses, monopolisera l'action des accidentés du travail, depuis cette date, et jusqu'à aujourd'hui. Avec Marcet, la Fédération allait prendre son essor, définir ses principes et ses méthodes d'action. De fait, les mutilés commenceront par comparer leur sort à celui réservé aux anciens combattants blessés. « C'est ce travail de comparaison qui offre l'opportunité d'adosser à une cause nationale le collectif naissant des accidentés du travail et de galvaniser les énergies militantes. » La Nation avait une dette envers eux, au même titre que les mutilés de guerre, mais elle refusait de l'admettre. « Blessés du Travail, tombés pour la prospérité de la Nation et pour le bien-être de la collectivité, la Nation nous doit une juste et légitime réparation... C'est à l'obtention de cette réparation que doivent tendre tous nos efforts et converger toute notre action », ne se prive pas d'écrire le « Mutilé du travail » du 22 septembre 1924. « Le travail est essentiellement un service public et non pas exclusivement un service particulier. Il assure la vie de la collectivité. Ainsi en démocratie organisée, le travail constitue un devoir. Tout devoir correspond à un droit : le droit à la garantie contre les risques de ce devoir. Les revendications des Victimes du Travail sont une revendication pour tous les travailleurs, l'ouvrier valide d'aujourd'hui étant appelé chaque



Une des premières photos de congrès : ici, à Limoges, en 1923. Création du « Mutilé du travail ».



Rémy Raffin, secrétaire général en 1922 (ci-dessus à gauche). Brochure du 1er congrès en 1921 (ci-dessus à droite).



jour à être frappé à son tour. » De fait, ce n'est pas la loi de 1898 qui est visée, mais son caractère largement insuffisant qu'il faut corriger. À suivre !

P.L.

* Damien de Blic, N° 2-3, avril-septembre 2008, La Documentation française, 27 euros. - APE 266.

* Extraits plaquette « Cinquante années d'actions et de solidarité », 50e anniversaire de la FNATH, Roger Dauphin -DR.

Lecture

Témoignage sur le cancer



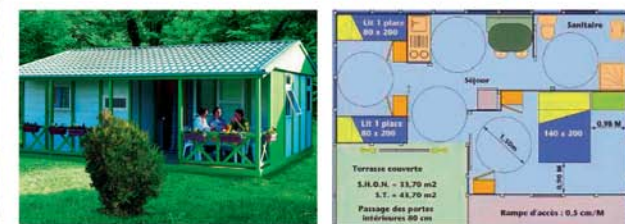
Jean-Louis Gay a été victime d'un lymphome de Burkitt à 55 ans. Au bout de trois années de lutte contre ce cancer, il a appris qu'il était guéri. « J'ai souhaité écrire ce livre pour témoigner de ce combat », explique cet ancien responsable d'une agence de publicité de Saint-Étienne. « Et plus largement, j'ai pensé, qu'en étant passé par là, je pouvais aider ceux qui seraient aussi touchés par la maladie. » Aujourd'hui, Jean-Louis Gay, 63 ans, va très

bien, il se considère comme deux fois miraculé puisqu'à la suite de son traitement, il a souffert d'une leucémie. Son livre, lui, a été publié entre ses deux pathologies et continue d'intéresser le public. Cet ouvrage, écrit avec sensibilité et distance, fait le tour méthodologiquement de la maladie, depuis son annonce, jusqu'au traitement, en passant par les relations avec la famille, les conséquences sur le travail, sur l'humeur aussi... Il aborde la façon dont l'ancien patient se considère comme rescapé d'une épreuve inconcevable tant qu'on n'y est pas passé, même s'il refuse à se transformer en donneur de leçon. L'auteur a consacré près dix ans de sa vie au combat contre les maladies. Par ailleurs, il a décidé de vendre son livre au profit de la FNATH. Pour chaque livre acheté - au prix public de 16 € TTC - 3,20 € sont reversés à l'association. Les frais de port sont fixés à 3,50 €. FNATH, 47, rue des Alliés 42030 Saint-Étienne Cedex 2. 04 77 49 42 42. Rendez-vous dans notre boutique internet : www.fnath.org « Chronique d'une mort refusée », Jean-Louis Gay, Chronique sociale, 16 €.



SEJOUR INDIVIDUEL - SEJOUR GROUPE

INFO SITES ADAPTES A DECOUVRIR



LABEL TOURISME HANDICAP

Route de l'Océan - St Laurent De La Prée 17450 Fouras

Tél. 0.820.20.23.27 / Fax. 05.46.84.02.84

www.domainedescharmilles.com

E-mail : charmilles17@wanadoo.fr

Solution des Jeux

D	M	M	H	O	P	S	M						
F	E	R	O	C	I	T	E	S	I	M	A	G	E
P	A	R	A	C	H	U	T	E	S	O	R	S	
M	O	D	U	L	A	I	R	E	S	A	N	A	S
S	I	T	E	E	T	R	E	P	E	T	E		
S	I	N	I	S	T	R	E	M	E	N	T	T	
T	E	E	I	S	R	A	E	L	S	E	L		
C	I	R	R	U	S	A	L	L	I	A	N	C	E
O	I	E	S	A	I	T	T	R	O	U	S		
A	N	E	S	S	E	S	E	N	S	A	B	L	E

1	6	5	2	8	3	4	7	9
3	7	9	4	6	5	2	1	8
8	2	4	7	9	1	5	6	3
2	3	1	9	7	8	6	4	5
9	8	7	6	5	4	3	2	1
4	5	6	3	1	2	8	9	7
6	1	2	5	3	9	7	8	4
5	4	8	1	2	7	9	3	6
7	9	3	8	4	6	1	5	2